Direction de l'Education

ACCORD-CADRE

DE TRAVAUX

Accord-cadre de travaux d'installation de brasseurs d'air pour les collèges et les bâtiments du Département de la Seine-Saint-Denis

Consultation n°2026930185

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date limite de réception des offres :

Jeudi 17 décembre 2026 à 12 heures 00

- **Annexe 1 :** Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat
- **Annexe 2** : Formulaire de candidature
- **Annexe 3** : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) téléchargeable sur le profil acheteur
- **Annexe 4** : Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter par le candidat commun à tous les lots ;
- **Annexe 5** : Cadre de candidature - références
- **Annexe 6** : Cadre de réponse technique et environnementale commun à tous les lots ;
- **Annexe 7 :** Cas d'école - Collège Jean de Beaumont à Villemomble et ses annexes :
  - **Annexe 7.1 :** Plan de niveau RDC du Collège Jean de Beaumont (Etage 0-V0)
  - **Annexe 7.2 :** Plan de niveau R+1 du Collège Jean de Beaumont (Etage 1-V0)
- **Annexe 8** : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Saint-Denis
Direction de l'Education
Représentant : Monsieur le président du conseil départemental
Adresse : Hôtel du Département
93003 Bobigny Cedex
SIRET : 22930008201453
Site internet : https://seinesaintdenis.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Accord-cadre de travaux d'installation de brasseurs d'air pour les collèges et les bâtiments du Département de la Seine-Saint-Denis.

Code CPV	Libellé CPV
39717100	Ventilateurs
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Type de contrat	Le présent marché est un accord-cadre de travaux multi-attributaires, mixte (à bons de commande et marchés subséquents) avec un montant minimum et maximum passé en appel d'offres ouvert en application des articles R2162-3 à R2162-14 du Code de la commande publique. Chaque lot de l'accord-cadre sera conclu avec **3 attributaires maximum** sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières satisfaisant les conditions d'attribution du marché.
Structure et seuils de l'accord-cadre pour toute sa durée	**Lot n°1 : lot géographique OUEST** montant minimum 4 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires montant maximum 16 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires **Lot n°2 : lot géographique EST** montant minimum 4 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires montant maximum 16 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires
Lieu d'exécution	Département de la Seine-Saint-Denis
Durée	4 ans à compter de la date de notification du contrat

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots géographiques :

Lot 1 : BTP Ouest (UT1 et UT 3) : Aubervilliers – Bagnolet – Bobigny – Epinay-sur-Seine – La Courneuve – Le Pré Saint-Gervais – Les Lilas – L'Ile-Saint-Denis – Montreuil - Noisy-le-Sec – Pantin – Pierrefitte-sur-Seine – Romainville – Rosny-sous-Bois – Saint-Denis- Stains – Villetaneuse
Lot 2 : BTP Est (UT 2 et UT 4) : Aulnay-sous-Bois- Bondy – Clichy-sous-Bois- Drancy-Gagny- Le Blanc-Mesnil - Le Bourget – Le Raincy – Pavillons-sous-Bois – Livry-Gargan – Montfermeil – Neuilly-Plaisance – Neuilly-sur-Marne – Noisy-le-Grand – Sevran – Tremblay-en-France – Vaujours- Villemomble – Villepinte

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires, à prix unitaires au sens du Code de la Commande publique, et mixte à bons de commandes et à marchés subséquents conformément aux articles R. 2162-3 à R. 2162-14 du Code de la commande publique dont les montants sont les suivants :

Lot n°1 : lot géographique OUEST
- montant minimum 4 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires
- montant maximum 16 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires

Lot n°2 : lot géographique EST
- montant minimum 4 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires
- montant maximum 16 000 000,00 € HT pour l'ensemble des titulaires

L'accord-cadre sera conclu avec 3 attributaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats soumissionnaires et satisfaisant aux conditions du marché.

L'accord-cadre comporte une obligation de répondre aux marchés subséquents. Les titulaires de l'accord-cadre s'engagent à présenter des offres régulières, acceptables et appropriées lorsqu'ils seront sollicités dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'attribution du ou des marchés subséquents.

- **Durée globale du contrat :**

Le contrat est conclu pour une durée de **4 ans** à compter de sa notification.

- **Délais d'exécution :**

Les délais d'exécution sont précisés lors de l'émission des bons de commande ou dans les pièces particulières des marchés subséquents. Ils tiennent compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser.

Le délai court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Prestations similaires :**

Le Département se réserve le droit de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la réalisation de prestations similaires prévues dans le cadre de l'objet du présent contrat dans les formes et conditions définies par l'article R2122-7 du code de la commande publique.

Cette faculté constitue une option au sens du droit de l'Union européenne.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Les candidatures concernées seront rejetées dans leur ensemble.

Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être indiquée à l'acte d'engagement.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Mode de règlement du marché et modalités de financement :**

Le présent contrat est financé sur ressources propres du Département. Il sera réglé par virement, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours à la date certaine de réception des documents comptables.

- **Avance :**

Une avance est prévue dans les formes et conditions posées par l'article R2191-3 du Code de la Commande Publique et l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible gratuitement de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.seinesaintdenis.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

❖ Le présent règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots et ses annexes :
- **Annexe 1 :** Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat
- **Annexe 2** : Formulaire de candidature
- **Annexe 3** : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) téléchargeable sur le profil acheteur
- **Annexe 4** : Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter par le candidat commun à tous les lots ;
- **Annexe 5** : Cadre de candidature - références
- **Annexe 6** : Cadre de réponse technique et environnementale commun à tous les lots ;
- **Annexe 7 :** Cas d'école - Collège Jean de Beaumont à Villemomble et ses annexes :
  - **Annexe 7.1 :** Plan de niveau RDC du Collège Jean de Beaumont (Etage 0-V0)
  - **Annexe 7.2 :** Plan de niveau R+1 du Collège Jean de Beaumont (Etage 1-V0)
- **Annexe 8** : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

❖ L'acte d'engagement propre à chacun des lots et son annexe :
- **Annexe 1 :** Le Bordereau des prix unitaires (BPU) propre à chacun des lots ;

❖ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous les lots ;

❖ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots et son annexe :
- **Annexe 1 :** La Charte de chantier à faible impact environnemental.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Dématérialisation de la procédure :**

Les plis doivent **obligatoirement** être reçus sous forme dématérialisée **(voir annexe 3 au RC téléchargeable sur la plateforme départementale** https://marchespublics.seinesaintdenis.fr**).**

La signature électronique de l'offre pour la présente consultation sera seulement requise lors de l'attribution du marché au(x) titulaire(s). L(es)'attributaire(s) du marché devra(ont) donc disposer d'un certificat de signature électronique afin de signer son(leur) acte d'engagement après que le marché lui(leur) soit attribué.
Le Département se réserve le droit, dans le cadre d'une mise au point du contrat, de faire signer électroniquement de nouveau l'acte d'engagement à l'(aux) attributaire(s) pressenti(s) afin de rectifier des erreurs matérielles. Toutefois, cette mise au point ne peut se faire qu'à offre constante.

Le pli doit impérativement être déposé avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Copie de sauvegarde :**

Le candidat est fortement invité à remettre en supplément une copie de sauvegarde de son offre déposée en ligne, sur support papier et/ou numérique (clé USB,…) **avant la date limite et l'heure de remise de l'offre** selon les conditions définies ci-après.

Pour information, la copie de sauvegarde ne se substitue en rien au pli électronique.

Adresse de remise de la copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde peut être déposée en main propre contre récépissé ou en courrier suivi

(Chronopost, Fedex, UPS ou équivalent) du lundi au vendredi **de 9h à 12h et de 14h à 16h**, dans les locaux du Département de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante :

Direction de la Commande et de l'Achat Publics

Immeuble Pulse

46, rue Proudhon

5e étage

93210 SAINT-DENIS

Elle peut également être envoyée en recommandé avec avis de réception postal portant l'adresse suivante :

Département de Seine-Saint-Denis

Direction de la Commande et de l'Achat Publics

Hôtel du Département

93006 BOBIGNY Cedex

Appel d'offres ouvert – COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

OFFRE POUR : ***Consultation n°2026930185***
OBJET DU MARCHE ***: Accord-cadre de travaux d'installation de brasseurs d'air pour les collèges et les bâtiments du Département de la Seine-Saint-Denis***
Lot n° :
Candidat : …

- **Contenu des plis :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les réponses à la consultation sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.



Les pièces de l'offre dont la signature électronique par l'attributaire est obligatoire lors de l'attribution du marché devront l'être suivant les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique et dont les modalités sont décrites au sein de l'annexe 3 du présent RC (téléchargeable directement sur le profil acheteur).

- **Pièces que les candidats doivent impérativement fournir au titre de leur candidature :**

Les candidats sont incités à utiliser le « **Formulaire de candidature** » joint en annexe du présent document pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous.



L'attention du candidat est portée sur le fait que les éléments demandés ci-dessous doivent être obligatoirement distincts des documents constitutifs de l'offre.
Les précisions demandées au titre de la candidature relatives aux moyens humains et/ou matériels, titres d'étude ainsi que les références ne doivent pas être contenues au sein du mémoire technique mais doivent être produits à part entière.

En lieu et place des documents exigés pour apprécier la candidature de l'opérateur économique, ce dernier a la faculté de présenter le Document unique de marché européen (DUME) aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Ce document est disponible sur le site internet : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44043
Ce document est rédigé en langue française.

En tout état de cause, à l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants (en cas de groupement, ces documents seront à fournir pour chaque cotraitant) :

Justificatifs de candidature	Descriptif
Formulaire de candidature (annexe 2 au RC)	Formulaire de candidature susmentionné
Pouvoir à engager le candidat	L'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise
Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4)	Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. La demande d'acceptation de sous-traitance est régie par les dispositions des articles R2193-1 du code de la commande publique. Dans ce dernier cas, le candidat peut s'appuyer sur le formulaire DC4 disponible sur le site du ministère de l'Economie. Ce formulaire sera annexé à l'acte d'engagement (AE). En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus du DC4 : - les capacités professionnelles et financières du sous-traitant (moyens financiers, moyens humains, moyens matériels et références) ; - une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.
Moyens financiers	Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global du candidat et la part du chiffre d'affaire du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où ces informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Moyens humains	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Outillages, Moyens matériels et logistiques du candidat en lien avec l'objet du marché	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Compétences, titres d'études et qualifications de l'opérateur économique	L'indication des compétences, titres d'études et qualifications des encadrants et compagnons
Certification et qualifications spécifiques travaux SS4	Le candidat produira tout justificatif permettant d'établir qu'il dispose des compétences nécessaires à la réalisation d'interventions relevant de la sous-section 4 (SS4), et notamment les attestations de compétence amiante SS4 en cours de validité des personnels concernés (encadrement technique, encadrement de chantier et/ou opérateurs de chantier), ou tout moyen de preuve équivalent permettant d'établir ces capacités.
Cadre de candidature – références (annexe 5 au RC)	Cadre de candidature – **trois (3) références significatives de travaux en lien avec l'objet du marché exécuté au cours des cinq (5) dernières années à renseigner pour chacun des lots, accompagné des attestations de bonne exécution des maitres d'ouvrage correspondantes**. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. En l'absence d'attestations du destinataire, ces références ne seront pas prises en compte. En lieu et place, le candidat produit obligatoirement le descriptif très détaillé des moyens humains et matériels dont il dispose.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat est une société de création récente (moins de 3 ans d'existence), il peut fournir en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations du marché réalisés au cours des trois dernières années, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création…). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacités pour des marchés similaires.

❖ **Pièces que les candidats doivent impérativement fournir au titre de leur offre :**

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) propre à chaque lot	L'Acte d'engagement (éventuellement accompagné de la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) et des pièces mentionnées aux articles R2193-1 du code de la commande publique)
BPU (annexe 1 de l'AE) propre à chaque lot	Le Bordereau de prix unitaires entièrement complété. Il est à compléter entièrement par le candidat aux endroits prévus à cet effet, sans modification ou ajout des libellés ou unité d'œuvre sous peine d'irrégularité de l'offre. Chaque ligne doit être renseignée. **Il devra être joint à l'offre sous format .pdf et .excel (ou format équivalent).**
Cadre de réponse technique et environnementale (CRTE) pour chaque lot valant mémoire technique et environnemental (Annexe 6 au RC)	Cadre de réponse technique et environnemental dûment rempli par le candidat.

Résolution du cas d'école propre à chaque lot (Annexe 7 au RC)	Le dossier de résolution du cas d'école devra comprendre :
	- L'étude de dimensionnement aéraulique sur la base des informations transmises au présent cas d'étude, comprenant :
	  ○ Une note de préconisations
	  ○ Une note de calcul aéraulique
	  ○ Un plan de calepinage des équipements
	- Un mode opératoire amiante
	- Un projet de plan de prévention adapté à une intervention en site occupé
	- Le calendrier d'intervention
	- Une note d'organisation générale (Effectifs, PIC et moyens utilisés)
	- Le chiffrage du devis sur la base des prix du BPU

Le détail quantitatif estimatif par lot (annexe 4 au RC)	Le détail quantitatif estimatif entièrement complété et sans modifications. Elle devra être jointe à l'offre sous format .pdf et. excel (ou format équivalent).
Fiches techniques des produits listés au CRTE	Le candidat communiquera les fiches des produits des articles N°40 à 43 du BPU.

NB : Les candidats doivent utiliser le cadre de réponse joint au présent Règlement de la Consultation (annexe n°6) pour présenter leur offre technique et environnementale.

La proposition technique est une pièce contractuelle. Toute absence d'information exigée au titre de la présente consultation est susceptible d'entrainer l'irrégularité de l'offre du candidat

4. SELECTIONS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ **Critères de sélection des candidatures :**

Pour apprécier les capacités professionnelles, techniques, et financières du soumissionnaire, si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les soumissionnaires de compléter ou préciser leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Les conditions de sélection des candidatures seront les suivantes :

- capacités financières suffisantes (part du chiffre d'affaires moyen annuel relevant de l'objet du marché sur les 3 derniers exercices disponibles).
- capacités techniques et professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres financières seront appréciées à l'aide du Détail Quantitatif Estimatif dont le montant est obtenu par application des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires (BPU) du candidat à des quantités théoriques. En cas de discordance constatée dans une offre, les indications HT figurant sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
Critère 1 : Valeur technique (pondération sur 40 points)	**Apprécié au regard du cadre de réponse technique complété par le candidat**
Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie de réalisation des prestations (sur 15 points)	Apprécié au regard de : - La méthodologie d'études, de pose et d'organisation proposée pour la réalisation des prestations, prenant en compte les contraintes des collèges et des bâtiments départementaux , illustrée par ses méthodes d'installation de chantier et de phasage (conditions d'accès, d'approvisionnement, de stockage), de gestion des flux et celles relatives aux plans de communication permettant de garantir le respect des délais de livraison et d'exécution en faisant apparaitre les conditions d'intervention sur site et la transmission des documents (planning d'intervention, compte-rendu d'intervention) ; - La méthodologie de gestion des interventions en SS4 ; - Les mesures qui seront mises en œuvre en matière de sécurité, d'hygiène et santé et de lutte contre le travail dissimulé des intervenants sur le chantier.
- Sous-critère 2 : Pertinence des moyens humains et techniques dédiés à l'exécution des prestations (sur 15 points)	Apprécié au regard de : - L'organigramme de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, détaillant les compétences (en particulier pour l'encadrement et celles relatives au traitement de l'amiante) en adéquation avec la nature des travaux et les effectifs prévisionnels dédiés à l'exécution du marché ; - Les moyens matériels spécifiquement dédiés à l'exécution du marché et en adéquation avec la nature des travaux, notamment pour les prestations liées à l'amiante ; - Qualité des matériaux apprécié au regard des descriptifs et transmission des fiches techniques produits demandés dans le CRTE.
- Sous-critère 3 : Pertinence de la réponse technique au cas d'école (sur 10 points)	Apprécié au regard de la pertinence globale des livrables remis en réponse au cas d'école : - Rapport de dimensionnement - Le plan schématique de calepinage des équipements. - Un mode opératoire amiante - Le calendrier d'intervention et l'organisation générale - Le plan de prévention - Pertinence et complétude du devis remis.
Critère 2 : Prix des prestations (pondération sur 40 points) -	**Apprécié au regard du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) constitué à partir des prix du BPU du candidat**

Critère	Complément
Critère 3 : Valeur environnementale (pondération sur 20 points)	**Apprécié au regard du cadre de réponse environnemental complété par le candidat**
Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie de réduction des nuisances sur les chantiers et de gestion des déchets (10 points)	Apprécié au regard des modalités de gestion des nuisances environnementales sur le chantier, des déchets et emballages : - Description des mesures prises pour limiter les nuisances environnementales ; - Dans le cadre d'un SOGED le candidat devra décrire : ○ la politique de réduction des déchets et emballages en amont ; ○ les modalités de tri : séparation des matériaux réemployables, respect des obligations règlementaires de tri (7/9 flux) ; ○ les modalités de valorisation : % cibles de réemploi, recyclage ou autre valorisation, description des filières de traitement proposées, recours à la filière REP PMCB, traçabilité (registre des déchets, BSD, trackdéchets).
Sous-critère 2 : Pertinence des choix de matériaux durables (5 points)	Apprécié au regard de la qualité environnementale des produits, équipements, matériaux (PEM) proposés : - Part des PEM pour lesquels les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) ou informations sur les caractéristiques environnementales sont fournies ; - Part des PEM faisant l'objet de labels normes et certifications environnementales ; - Part des PEM issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage ou biosourcés ; - Part des PEM certifiés « recyclables ».
Sous-critère 3 : Pertinence des mesures mises en œuvre pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements (5 points)	Apprécié au regard du descriptif de la flotte utilisée (selon vignettes CRIT'AIR) et des mesures mises en œuvre pour réduire les émissions de GES.

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n°1 sera classé en première position.

En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant présenté l'offre la moins disante sera classé en première position.

- **Attribution des lots :**

En application de l'article L 2113-10 du code de la commande publique, un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Cette limitation est motivée par

- la nécessité de sécuriser l'exécution des prestations ;
- le besoin de diversifier les opérateurs et de favoriser la concurrence.

Si un candidat est susceptible, au regard de son classement, d'être attributaire des deux lots, la règle de priorité suivante sera appliquée : les lots seront attribués alternativement aux mieux-disant pour chaque lot.

Ainsi :
- Le candidat classé 1er sur le lot 1 se verra attribuer le lot 1 (et sera exclu du lot 2)
- Puis le candidat classé 1er sur le lot 2 se verra attribuer le lot 2 (et sera exclu du lot 1)
- Puis le candidat classé 2ème sur le lot 1 se verra attribuer le lot 1 (et sera exclu du lot 2)
- Puis le candidat classé 2ème sur le lot 2 se verra attribuer le lot 2 (et sera exclu du lot 1)
- Puis le candidat classé 3ème sur le lot 1 se verra attribuer le lot 1 (et sera exclu du lot 2)
- Enfin, le candidat classé 3ème sur le lot 2 se verra attribuer le lot 2 (et sera exclu du lot 1)

Dans le cadre de la passation des marchés subséquents, les titulaires de l'accord-cadre attributaires d'un même lot seront remis en concurrence, conformément aux modalités prévues dans les documents contractuels de l'accord-cadre.

Dans l'hypothèse où le nombre d'offres régulières et appropriées ne permettrait pas de désigner le nombre d'attributaires prévu pour un lot, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le lot à un nombre inférieur de titulaires, conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les modalités de répartition des commandes seront alors adaptées de manière proportionnée au nombre effectif de titulaires retenus.

- **Conditions relatives au rejet des offres :**

Les offres suivantes seront rejetées :
- les offres anormalement basses, après demande d'explication du pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2152-3 du Code de la Commande Publique
- les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du même Code ;
- les offres des candidats n'ayant pas répondu à une demande de précision ne permettant pas au Département de procéder à leur analyse.

Toutefois, le Département se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques financières et techniques de l'offre.

Les offres demeurées irrégulières après cette demande seront définitivement rejetées.

- **Conditions d'attribution :**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations (dans la mesure où ces obligations administratives lui incombent) énoncés à l'annexe 1 du présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier ou courriel envoyé à celui-ci ; **ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours**.

Faute pour lui de satisfaire à cette demande dans le délai imparti, le marché ne pourra lui être attribué.



Dans un souci d'optimisation de la procédure, il est fortement conseillé au soumissionnaire de produire l'ensemble de ces documents au stade de la remise de pli.

Ces éléments devront être obligatoirement produits par le candidat pressenti à l'attribution du marché dans le cas où celui-ci est concerné par lesdits certificats à remettre. **En cas de société de création récente ou de toute autre situation ne permettant pas au candidat de produire ces documents**, il est conseillé de se rapprocher des administrations et organismes compétents pour toute information.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite dans la rubrique « correspondre avec l'acheteur » de la consultation sur le Profil Acheteur https://marchespublics.seinesaintdenis.fr/. Une réponse sera apportée par l'acheteur **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Télécopie : 01 49 20 20 99